Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260126-2026012605-DE

# DÉLIBÉRATION N°2026012605
# REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – ORGANISATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LANTIC

Il est rappelé au conseil municipal que le gouvernement avait fait le choix de revenir sur l'organisation des rythmes scolaires initiée depuis 2013. Ainsi le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a permis aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur quatre jours au lieu de quatre jours et demi.

Chaque année, les maires ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante. Ces demandes de modification sont ensuite étudiées par les services de l'éducation nationale avant d'être présentés en conseil Départemental de l'Education nationale (CDEN) pour une application en septembre. L'article D 521-12 précise que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le Directeur académique des services de l'Education nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans.

La commune de Lantic a donc obtenu cette dérogation en 2023 pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours, il convient donc de renouveler la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

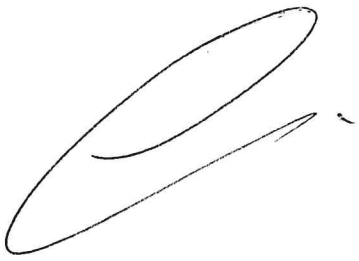
AUTORISE Monsieur le maire à solliciter à nouveau une dérogation pour organiser les enseignements sur quatre journées au lieu de 4 jours et demi à compter de la rentrée 2026,

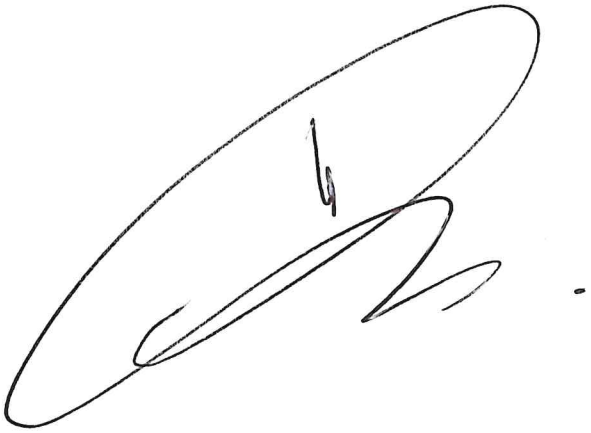
AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian LE MAITRE

Le secrétaire,
Nicolas HEURTEL





Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260126-2026012605-DE

# RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Date de convocation 21 janvier 2026

*L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier 2026 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.*

*ÉTAIENT PRÉSENTS* : M. Nicolas HEURTEL, Mme Karine LE VAILLANT, Mme Arlette COLOMB, Mme Sandrine OLLIVIER, Matthieu SAINT-CAST, Mme Jeannine NARDUZZI, Mme Léone LE PROVOST, Mme Simone CHARPENTIER, M. Daniel SANTIER, M. Thierry MICHOUX, M. Pascal GOHARD, Mme Céline LE DORE, M. Hugues LESAGE

*ABSENTS EXCUSÉS* : M. Daniel BURLOT, (procuration à Mme Léone LE PROVOST),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT, Mme CHNOUKI Catherine, M. Vincent RAOUL

Monsieur Nicolas HEURTEL a été nommé secrétaire de séance